

# DROITS DE VOIRIE 2021

Délibération du 27 mai 2019



OBJET	TARIFS/UNITÉ
Échafaudage ne prenant pas appui au sol, en bascule ou suspendu, support de bâchage ou parapluie en saillie	5,80€ m <sup>2</sup> /hebdo
<b>- Occupation du sol clos ou non clos par le fait d'exécution de travaux</b> , étaielements, démolitions, dépôts de matériel, de matériaux ou de gravois et stationnement véhicules de chantier, benne, échafaudage en pied	
<b>Inférieure ou égale à 3 jours</b>	13,60€ forfait/jour/3m <sup>2</sup> mini
	3,35€ par m <sup>2</sup> supplémentaire
<b>Supérieure à 3 jours</b>	13,60€ forfait/hebdo/3m <sup>2</sup> mini
	4€ par m <sup>2</sup> supplémentaire
<b>Deménagement</b>	20,80€ forfait 1/2 journée
Occupation du sol clos ou non clos par le fait d'exécution de travaux, génie civil, constructions neuves, réhabilitation, échafaudage, benne, véhicules de chantier, d'une <b>durée supérieure à 2 mois</b>	2,35€ m <sup>2</sup> /15 jours
<b>Stationnement avec barrage d'un tronçon de voie</b>	
Véhicule utilitaire ou poids lourds pour approvisionnement	22,95€ fixe de l'heure
<b>Sans barrage de voie</b>	
Pour un camion	
- Moins de 12 heures	4,35€ fixe de l'heure
- Au-delà de 12 heures	8,40€ fixe de l'heure
<b>PALISSADE</b>	
<b>1/ Barrière ou palissade provisoire en saillie sur l'alignement pour protection de travaux (ml)</b>	
- Travaux moins de 3 mois	1,35€ ml/quinzaine
- Travaux compris entre 3 à 6 mois	0,90€ ml/quinzaine
- Travaux de plus de 6 mois	0,46€ ml/quinzaine
<b>2/ Occupation du domaine public pour palissade (m<sup>2</sup>)</b>	
- Travaux de moins de 3 mois	1,38€ m <sup>2</sup> /jour
- Travaux compris entre 3 à 6 mois	0,90€ m <sup>2</sup> /jour
- Travaux de plus de 6 mois	0,46€ m <sup>2</sup> /jour
<b>Délimitation de stationnement assurée par la Ville</b>	102€ la prestation
Exposition pour vente ou publicité dont la durée n'excède pas une semaine.	13,60€ forfait/jour/3m <sup>2</sup> mini
	3,35€ par m <sup>2</sup> supplémentaire
Pénalité	40,80€ demande hors délai